

REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, nous nous voyons dans l'obligation d'instaurer un règlement de l'accueil de loisirs Tom Pouce.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'ALSH Tom Pouce accueille les enfants de 3 à 11 ans, scolarisés et résidants à Rieux ou scolarisés à Rieux et ne résidants pas à Rieux.

Pour des raisons d'organisation du service nous vous demandons d'inscrire vos enfants par mail ou par bulletin **AVANT 18H30 LE MERCREDI 7 OCTOBRE.**

Les inscriptions hors délais seront possibles en fonction des capacités d'accueil de la structure.

Pour que votre enfant puisse être accueilli, il est IMPERATIF de compléter le dossier unique et de fournir les pièces demandées.

Le règlement complet de la structure est disponible en téléchargement sur le site internet de la commune de Rieux.

ATTENTION:

Toute journée réservée à l'accueil de loisirs sera facturée (sauf pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant ou annulation signalée au responsable de l'accueil au plus tard 3 jours ouvrables avant le jour concerné).

En signant ce bulletin d'inscription, j'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'accueil de loisirs :

Le : Signature:

LES SORTIES et MOMENTS FORTS

3 - 5 ANS (nés en 2015, 2016, 2017)

- PISCINE -

Mercredi 21/10 (10h- 12h)

Prévoir le bonnet de bain, les brassards ou la ceinture. Maillot short interdit.

- PONEY -

Mardis 20 et 27/10

(Départ: 9H45 - Retour: 12H)

En fonction des effectifs un roulement sera mis en place. Chaque enfant participera au moins une fois à l'activité sur la période.

- BIBLIOTHEQUE -

Lundi 26/10 (Départ 9h45 - retour 12h)

Atelier et animations autour de la lecture avec Nelly à la bibliothèque de Rieux.

6 - 8 ANS (nés en 2012, 2013, 2014)

- PISCINE -

Mardis 20 et 27/10 (10h- 12h)

Prévoir le bonnet de bain, les brassards ou la ceinture si nécessaire. Maillot short interdit.

- PONEY -

Jeudis 22 et 29/10

(Départ: 9H45 - Retour: 12H)

En fonction des effectifs un roulement sera mis en place. Chaque enfant participera au moins une fois à l'activité sur la période.



ATTENTION: Prévoir le pique nique et une gourde dans un sac à dos isotherme.

Le planning détaillé des activités est disponible en téléchargement sur le site internet de la commune de Rieux: www.mairie-rieux-volvestre.fr.



ANIMATION PÊCHE -

Mercredi 21/10 (J)

Atelier encadré par la fédération de pêche et grand jeu sur le plan d'eau

Suite aux nouvelles directives sanitaires, places limitées

9 - 11 ANS (nés en 2009, 2010, 2011)

- PISCINE -

Jeudi 22 et lundi 26/10 (10h- 12h)

Prévoir le bonnet de bain, les brassards ou la ceinture si nécessaire. Maillot short interdit.

- ANIMATION PÊCHE -

Mercredi 21/10 (J)

Atelier encadré par la fédération de pêche et grand jeu sur le plan d'eau.

Suite aux nouvelles directives sanitaires, places limitées

POUR TOUS

- JOURNEES COMMUNES -

Vendredi 23/10

Confection commune du repas (M) et BOOM: Carnaval de Vznisz (AM): Prévoir son déguisement...

Vendredi 30/10

Confection commune du repas (M) et Olympiades (AM).

LES VACANCES A TOM POUCE



OCTOBRE 2020

L'ALSH TOM POUCE

LE PROJET

- CARNET DE VOYAGE -

VOYAGE AUTOUR DU MONDE... A LA DECOUVERTE DES CULTURES ...

Chers aventuriers,

Vous voilà de nouveau embarqués pour un long voyage autour du monde.

Afin de continuer notre périple engagé l'année dernière, sur chaque période de vacances nous découvrirons un nouvel endroit...

A travers diverses activités en tout genre nous découvrirons la culture, les coutumes et les traditions locales.

Pour cette nouvelle escale nous voilà en

ITALIE...

Des îles italiennes à la ville de Florence en passant par Venise pour finir à Rome...

nous vous attendons pour de nouvelles aventures!!

HORAIRES

OUVERTURE: 7H30

Accueil de 7H30 à 9H30

(Hors horaires spécifiques sorties)



FERMETURE: 18H30

Départ de 17H00 à 18H30

(Hors horaires spécifiques sorties)

CONTACT

Accueil de Loisirs Tom Pouce

Le Plan d'eau

31310 RIEUX VOLVESTRE

Port.: 06.13.14.24.19

ALSH: 05.61.87.58.70 (heures d'ouverture de l'accueil)

Mairie: 05.61.98.46.46 (hors horaires d'ouverture)



alshtompouce.rieux.31@hotmail.fr

LES TARIFS

	Rieux	Canton
Journée	11€*	13€*
1/2 Journée	6€	7€
Journée avec sortie	14€*	16€*

* Réductions CAF pour QF<800 non déduites

INFOS DIVERSES

Les collations du matin et de l'après-midi sont fournies par la structure.

Les enfants qui font la sieste doivent amener leur drap.



Mairie de Rieux Volvestre
Place Montseigneur Lastic - 31310 RIEUX
Tel.: 05.61.98.46.46

Je soussigné(e):

Déclare inscrire (nom et prénom de l'enfant):

Né(e) le:

A L'ACCUEIL DE LOISIRS TOM POUCE

Adresse:

Ville:

Tel Port.

Tel. Prof.

INDIQUEZ CI-DESSOUS LES JOURS OU L'ENFANT SERA PRESENT:

	M	AM	J
LUNDI 19 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MARDI 20 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MERCREDI 21 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEUDI 22 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VENDREDI 23 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LUNDI 26 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MARDI 27 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MERCREDI 28 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEUDI 29 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VENDREDI 30 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

«M»: « Matin »: l'enfant est présent en demi journée sans repas. Il est récupéré avant 12H15.

« AM »: « Après-midi » L'enfant est présent en demi journée sans repas. Il arrive à partir de 13H15.

« J »: « Journée » Votre enfant est inscrit pour la journée complète avec le repas. Il peut arriver entre 7H30 et 9H30 et est récupéré entre 17H et 18H30.

Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier? OUI NON

Si oui, précisez:

(En cas de PAI, il est obligatoire de fournir le PAI, l'ordonnance et le traitement à la responsable de la structure)